République française
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2025-06
du 29 Avril 2025

Madame la Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juin 2020, du 26 février 2021, et du 09 Octobre 2024, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre) qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu' à 40 000 € H.T. mais aussi la passation des avenants sur ces marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 : de missionner le CAUE Rhône Métropole, pour accompagner la commune sous la forme d'une mission de valorisation patrimoniale de la commune, ciblée sur l'aspect chromatique et structuré du bâti qui la compose, moyennant une contribution prévisionnelle ramenée à 0 € (hors coûts palettes RAL, enduits, supports), pour la période de mi-avril à fin septembre 2025,

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Transmise en préfecture le : 29 AVR. 2025
Notifiée le : 29 AVR 2025
Affichée le : 29 AVR. 2025